

Protocole Sanitaire et Plan de Continuité Pédagogique

Lycée Léonard de Vinci – Monistrol sur Loire

Novembre 2020 – Décembre 2020

Lycée
Léonard de Vinci



académie
Clermont-Ferrand
éducation
nationale



Ce document constitue l'adaptation locale des consignes décrites dans <https://www.education.gouv.fr/rentree-novembre-2020-modalites-pratiques-305467> et fait suite aux annonces du ministre BLANQUER en date du 5/11/2020 qui laisse la possibilité au lycées d'alléger les effectifs en veillant toutefois à ce que chaque élève soit présent en cours au moins la moitié du temps scolaire et que tous les élèves travaillent pendant la totalité du temps scolaire ordinaire, que ce soit en cours, en classes virtuelles ou en autonomie. Ceci en veillant à ce que :

Le proviseur

Secrétariat
du proviseur
Affaire suivie par
David GAY
dgay@ac-clermont.fr
Téléphone
04 71 61 73 34
Fax
04 71 61 73 31
Mél.
ce0430947w
@ac-clermont.fr

- tous les élèves d'un même niveau adoptent les mêmes modalités d'enseignements
- les modalités d'organisation reposent sur l'accueil en demi-groupes ou l'accueil par niveau
- les temps de travail à distance se limitent à quelques jours par semaine pour les élèves.

L'objectif est de satisfaire aux conditions de santé et de sécurité grâce à un protocole sanitaire strict.

Le second objectif est de permettre d'assurer la continuité pédagogique pour tous les élèves à distance et/ou en présentiel.

Ils reposent sur les fondamentaux suivants :

Protocole Sanitaire

1. Le maintien de la distanciation physique
2. L'application des gestes barrières
 - Hygiène des mains
 - Port du masque
 - Ventilation des locaux
3. La limitation du brassage des élèves (par niveau au lycée)
 - La mise en place d'une partie d'enseignement à distance
4. Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
5. La formation, l'information et la communication

Plan de continuité pédagogique

1. Calendrier des périodes d'enseignement à distance par niveau
2. Organisation de la pédagogie pour les périodes d'enseignement à distance

« Le Mazel »

BP 61
43120 Monistrol/Loire

<https://leonard-de-vinci-monistrol.ent.auvergnerhonealpes.fr/>



1/5

Partenariats, labels et
Conventionnements

CSA
E3D
IEP Lyon (PECED)

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Protocole Sanitaire



1. Le maintien de la distanciation physique

Au lycée, l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. C'est la raison pour laquelle, nous avons recours à une partie d'enseignement à distance afin de diminuer globalement la densité de population notamment au self, dans les circulations de l'établissement et à l'internat.

2. L'application des gestes barrières

o Hygiène des mains

Le lavage ou l'utilisation de gel hydroalcoolique des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les récréations ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile ou à l'internat

o Port du masque

Il est obligatoire et permanent pour les élèves, les personnels et les visiteurs en tout lieu de l'établissement, aux abords de l'établissement (Cf. Arrêté Préfectoral du 24/10/20) et lors des déplacements à pieds entre le lycée et les gymnases ou autres lieux d'exercice.

Il est également permanent à l'internat pour les élèves du matin à l'heure du levé jusqu'au soir à l'heure du couché.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Mais le ministère dote chaque lycée en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas exceptionnellement.

o Ventilation des locaux

L'aération des locaux et surtout des salles de classes doit être réalisé en début ou fin de chaque cours et au minimum toutes les 2 heures, à fortiori s'il y a changement de classe entre 2 créneaux de cours (salles spécialisées par exemple).

3. La limitation du brassage des élèves (par niveau au lycée)

o La mise en place d'une partie d'enseignement à distance

En mettant en place une proportion de 1/3 d'enseignement à distance pour chaque niveau d'enseignement, le lycée passe d'un effectif en présence d'environ 660 élèves au lieu de 1000 habituellement. Cet allègement permet notamment de réduire la concentration des élèves dans les circulations de l'établissement, mais surtout de garantir les distances de sécurité au self.

En outre, les moyens sanitaires pour garantir l'hygiène des mains sont en place (passage au lavabo, borne à gel hydro alcoolique) et le port du masque pour les déplacements dans le self sont toujours d'actualité.

4. Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels



Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Des kits de nettoyage sont disponibles dans chaque salle de travail ou de cours pour la désinfection des surfaces et matériels les plus fréquemment touchés par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs.

5. La formation, l'information et la communication

L'établissement s'engage à tenir informé les familles :

- des conditions de fonctionnement de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ;
- de leur rôle dans
 - le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;
 - la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte au lycée (la température doit être inférieure à 38°C) ;
 - la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;
- des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel ;

L'établissement dispense en direction des élèves et des personnels une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures.

Plan de continuité pédagogique



3. Calendrier des périodes d'enseignement à distance par niveau

	Lundi 9/11	Mardi 10/11	Merc 11/11	Jeudi 12/11	Vend 13/11
2nde	lycée	lycée	Férié	A distance	A distance
1^{ère}	lycée	lycée		lycée	lycée
term	A distance	A distance		lycée	lycée

	Lundi 16/11	Mardi 17/11	Merc 18/11	Jeudi 19/11	Vend 20/11
2nde	A distance	A distance	A distance	lycée	lycée
1^{ère}	lycée	lycée	lycée	A distance	A distance
term	lycée	lycée	lycée	lycée	lycée

	Lundi 23/11	Mardi 24/11	Merc 25/11	Jeudi 26/11	Vend 27/11
2nde	lycée	lycée	lycée	lycée	lycée
1^{ère}	A distance	A distance	A distance	lycée	lycée
term	lycée	lycée	lycée	A distance	A distance

	Lundi 30/11	Mardi 1/12	Merc 2/12	Jeudi 3/12	Vend 4/12
2nde	lycée	lycée	lycée	A distance	A distance
1^{ère}	lycée	lycée	lycée	lycée	lycée
term	A distance	A distance	A distance	lycée	lycée

	Lundi 7/12	Mardi 8/12	Merc 9/12	Jeudi 10/12	Vend 11/12
2nde	A distance	A distance	A distance	lycée	lycée
1^{ère}	lycée	lycée	lycée	A distance	A distance
term	lycée	lycée	lycée	lycée	lycée

	Lundi 14/12	Mardi 15/12	Merc 16/12	Jeudi 17/12	Vend 18/12
2nde	lycée	lycée	lycée	lycée	lycée
1^{ère}	A distance	A distance	A distance	lycée	lycée
term	lycée	lycée	lycée	A distance	A distance

Lycée : Présence au lycée comme d'habitude

A distance = Enseignement à distance – L'élève travaille à son domicile.

Lors de la présence dans l'établissement les EDT habituels s'appliquent,
 Les professeurs consacrent leur temps à leurs élèves soit en présentiel soit à distance également selon l'EDT habituel et comme ils le font habituellement lors de la préparation de leurs interventions. Ils peuvent utiliser leur salle habituelle pour travailler à distance également.

Les classes de BTS 1^{ère} et 2^{ème} année sont accueillies en présentiel.

La Prépa IEP et les différents ateliers fonctionnent avec les élèves présents selon le planning.

4. Organisation de la pédagogie pour les périodes d'enseignement à distance



La continuité pédagogique doit reposer pour l'essentiel sur :

❖ L'utilisation des fonctionnalités de l'ENT :

- Par l'utilisation du cahier de texte numérique
- Par la possibilité de donner du travail par l'ENT (diffusion et collecte des travaux par les professeurs et restitution pour les élèves – Conformément à la formation qui a été proposée aux enseignants début septembre)

Tutoriels pour les enseignants :

- Donner du travail sur l'ENT: <https://tinyurl.com/y6fofa36>
- Suivre le retour des travaux sur l'ENT: <https://tinyurl.com/y6hspt87>

Tutoriel pour les élèves :

- Rendre du travail sur l'ENT : <https://tinyurl.com/yyxyw7xf>

❖ Utilisation de plateforme de visio-conférence comme celui du cned :

<https://lycee.cned.fr>

Attention cette année, il est nécessaire pour chaque élève de créer un compte pour pouvoir suivre des visio-conférences. **IL EST DONC IMPORTANT DE CREER CE COMPTE DES MAINTENANT !**

❖ Remise de dossiers papier et de consignes de travail

❖ La mise en œuvre de méthodes pédagogiques comme celle de la classe inversée

<https://www.youtube.com/watch?v=uLKmLDrGyiw>

❖ En cas de difficulté pour utiliser les moyens numériques à la maison

En cas de difficulté pour accéder aux ressources numériques au domicile durant les périodes d'enseignement à distance, l'élève ou sa famille doit prendre contact avec l'établissement afin qu'une solution adaptée soit proposée.